MANAGEMENT BOARD SECRETARIAT

2003-2004
Accessibility Plan

Ontario

Table of Contents

Introduction.....Page 3

Report on Achievements.....Page 4

Commitments and Strategies for 2003-2004.....Page 8

Methods to be taken to prevent new barriers.....Page 8
Business areas to be reviewed.....Page 9
Actions to be taken.....Page 10

For more information.....Page 12

Introduction

In 2001, there were an estimated 1.5 million people in Ontario with self-disclosed disabilities. This number is expected to increase as the population ages.

In December 2001, the Ontarians with Disabilities Act, 2001 (ODA) was passed into law. Its purpose is to improve opportunities for people with disabilities and to provide for their involvement in the identification, removal and prevention of barriers to their full participation in the life of the province.

One of the requirements under the ODA is that Ontario government ministries, municipalities, hospitals, school boards, colleges, universities, and public transportation organizations develop annual accessibility plans to make programs, services and buildings more accessible to people with disabilities. The plans must be made available to the public.

In the Speech from the Throne, delivered on November 20, 2003, the Ontario Government confirmed its commitment to working with Ontarians with disabilities on meaningful legislation that will allow them to fully participate in building a stronger province.

This document is the first annual accessibility plan for Management Board Secretariat. The plan describes improvements to accessibility that the ministry has made to date and its commitments for the balance of the 2003-2004 fiscal year.

Report on Achievements

Management Board Secretariat (MBS), as a central agency in the Ontario government, supports Management Board of Cabinet and allocates resources to ministries, agencies, boards and commissions. It has a corporate role as "employer of the Ontario Public Service" and also has responsibilities for controllership, human resource policies, information and information technology, real estate and the Archives of Ontario. MBS helps ministries to manage their operations and resources effectively so government can better serve the public.

MBS has a history of addressing the concerns of people with disabilities and supporting initiatives to remove barriers. The *Ontarians with Disabilities Act, 2001* (ODA), which was passed in December 2001, sets out specific responsibilities for the Ontario Public Service.

MBS provides support, advice and direction to ministries to ensure that the requirements of the legislation are met in the internal management of government. At the same time, MBS as a ministry, continues to lead by example - improving the lives of people with disabilities by taking steps within its own organization to remove and prevent barriers.

Examples of some of MBS's achievements are outlined below.

Implementation

MBS has provided guidance and tools to ministries across government to help meet their responsibilities under the province's new *Ontarians with Disabilities Act.* MBS has also taken steps within the ministry itself to implement improvements for people with disabilities.

The Ontarians with Disabilities legislation is important for all employees of the Ontario government. It sets out requirements for accessibility in the workplace, government buildings, government purchases, the Internet and other areas.

MBS had a significant role in helping to ensure employees were informed about the new legislation and their rights and obligations under the act, as members of the Ontario Public Service.

In its corporate role, MBS worked closely with the Ministry of Citizenship to provide information and resources to senior executives across the government so ministries were aware of, and able to meet, the government's obligations under the new legislation.

MBS also provided information to employees electronically and in its monthly employee publication, Topical, to inform employees about the ODA and increase awareness about accessibility issues in general.

Training Managers and Supervisors

MBS developed intranet-based training for managers and supervisors on how to meet the accessibility needs of employees as well as the needs of people with disabilities who apply for public service jobs. New managers and supervisors are expected to take the training within three months of starting work in their new positions.

The training provides an overview of the ODA and related sections of the Human Rights Code; explanations about disabilities and the benefits of accommodating the needs of people with disabilities; a review of managers' and supervisors' roles in ensuring employees with disabilities have the tools and resources they need; and sources for further guidance and information.

By providing this training, MBS has helped to ensure that managers and supervisors are informed about ways they can further support employees and prospective employees with disabilities, and the tools that are available to them. This training helps to further improve access and opportunities for people with disabilities.

At the ministry level, through regular correspondence from the Chief Administrative Officer, MBS ensures that all its own managers and supervisors are reminded of their obligation to take the training that is available through the online course. New managers are expected to take the training within three months of assuming a management or supervisory position in the ministry.

Employment Accommodation Fund (EAF)

In the provincial government, ministries refer to accommodation as the specific workplace requirements that employees need to carry out their work. Accommodation includes offices and workstations for staff, meeting and technical rooms, as well as common corridors. It also includes devices employees may need such as computers with voice capabilities, hands-free telephones, wheelchair accessible desks and other items.

MBS has an Employment Accommodation Fund (EAF) that was established to provide support for employees with disabilities. The fund covers eligible expenses for "accommodation" which includes such things as alternative format materials in Braille, interpreters, workstation upgrades, and technical aids. It can also cover adaptations that may be needed to offices or meeting rooms. The program reflects the government's Employment Accommodation for People with Disabilities Operating Policy that ensures all employees with disabilities are provided with accommodation in employment, in accordance with the Human Rights Code and the Ontario Public Service Managing Injury, Illness and Employment Program.

MBS has also improved procedures to make it easier for ministries to access the fund.

Provincial Government Internet Sites

Section 6 of the ODA requires that provincial Internet sites are more accessible to people with disabilities, unless it is not technically feasible to do so. MBS took a lead role in supporting ministries as they made changes to ensure their Internet sites were accessible to people with disabilities.

For many people, using the Internet is a quick and easy way to do business. More and more provincial government information and services are being provided online. It is important that people are able to use their computers to interact with government and it's also important that everyone has access.

Being accessible means web pages must be designed with everyone's abilities in mind. For example, web designers must take colour blindness into account. Graphics also need to be coded so that when people who are visually impaired use voice readers, their computers explain the content of the picture. When not coded in this way the computer's voice will just say "graphic" and not tell the user what the picture is.

While each ministry is ultimately responsible for its own Internet site, MBS co-ordinated planning for Internet accessibility for all government ministries, and developed and supplied ministries with an Implementation Toolkit and Guide. MBS developed an online discussion forum so webmasters could share questions and best practices. MBS also provided guidance, advice and support as ministries updated their sites as well as resources for ministries needing assistance with the conversion of material on their sites.

MBS provided more than 20 tutorials about preparing accessible Internet content and testing for accessibility, and held eight workshops and presentations on the procedures involved in making Internet sites accessible.

MBS's Internet sites now ensure greater accessibility to people with disabilities. As content is added to the ministry's Internet sites it will be tested to ensure it is accessible to people with disabilities.

Facilities and Accommodation

The Ontario government, and the Ontario Realty Corporation (ORC) on behalf of MBS, have been committed to supporting people with disabilities for many years. In 1990 the ORC developed *Barrier-Free Design Guidelines* to address requirements for barrier-free access to Ontario government-owned and leased facilities. The guidelines were developed to support and assist the design community and to serve as a guide to achieve barrier-free accessibility in government buildings.

The ORC is updating these guidelines to ensure government facilities are more accessible. It has taken a consultative approach to develop new guidelines for buildings that the government buys, leases, builds or significantly renovates.

As part of this approach, the ORC posted a questionnaire on its web site, and with the help of architectural and research specialists, consulted with internal and external stakeholders about access to government facilities. The ORC has received input from the general public as well as groups such as the Canadian National Institute for the Blind, the Ontario March of Dimes and the Canadian Hearing Society as well as builders, architects and municipal building officials. The ORC also consulted with the Ministry of Municipal Affairs (MMA) on the status and activity of the Ontario Building Code amendments in relation to barrier-free accessibility.

The facilities group in MBS provides facility accommodation planning and co-ordination to meet the ministry's program delivery requirements. A key responsibility of this unit is to ensure that any accommodations that are made for people with disabilities meet the requirements of the Building Code, the *Public Service Act*, and the Ontario Realty Corporation's guidelines.

Procurement

MBS has an important role in setting government procurement policies and guidelines for ministries to follow when they buy goods and services for their ministries, their employees or the public. MBS is also responsible for preparing procurement requests and managing government-wide contracts.

When the Ontario government updated its purchasing policies, the requirements of the *Ontarians With Disabilities Act, 2001* were incorporated in its new directives. The ODA states that when the government decides to purchase goods and services for itself, its employees or the public it shall have regard to the accessibility of the goods or services for people with disabilities.

Accessibility Activities Within MBS

In addition to its "corporate" activities, Management Board Secretariat also made significant progress within the ministry in its work to improve accessibility for people with disabilities.
MBS updated its own Internet sites and made improvements to all sites including the government's main Internet site (gov.on.ca), the site for the Ontario Internship Program, Go Jobs and the Archives of Ontario site.

MBS also arranged for many of the key government forms to be available online, in accessible formats. This saves the public from having to phone government offices or visit them in person.

MBS provided information about employment accommodation and the Employment Accommodation Fund to its own managers and supervisors along with the requirements for ODA training. Information and links to ODA-related information are also readily available on the ministry's intranet site.

To develop a ministry accessibility plan, MBS formed an Accessibility Plan Working Group with membership from a range of areas throughout the ministry. Members provide information and advice to help project co-ordinators develop and evaluate the Accessibility Plan. The group also includes an advisor who has expertise with the *Ontarians With Disabilities Act* and provides advice on the plan and the activities that will take place to support the plan. This group's work is also tied to the ministry's business planning activities.

The Archives of Ontario provides access to the valuable recorded history of the province with its extensive collection that includes mass-media, photographic, and art items. The Archives has transferred much of its collection to electronic media to make it more accessible to people across Ontario and around the world.

The Archives provides services directly to the public and MBS has upgraded the facility so it is more accessible to people with disabilities. Washrooms that are available to the public are now wheelchair accessible and sinks have been lowered to improve accommodation. The microfilm reader station in the main reading room has been made wheelchair accessible and the wheelchair ramp and automatic doors for people with disabilities were installed at the main entrance.

Commitments and Strategies for 2003-2004

Management Board Secretariat has made significant progress as it builds on the numerous initiatives already in place to support people with disabilities.

MBS is strongly committed to ongoing improvement for people with disabilities. It developed an accessibility plan for the upcoming year to guide its efforts and ensure initiatives described below work toward the goal of providing services and programs that improve accessibility for people with disabilities.

Methods to be Taken to Prevent New Barriers

Accessibility Planning in MBS

To support its commitment to improving accessibility both within Management Board Secretariat and across government, MBS's Accessibility Plan Working Group will meet regularly to review progress on activities related to the *ODA* and to exchange ideas for the ongoing prevention and removal of barriers.

As a ministry, MBS will take steps to improve accessibility and barrier prevention. Increased awareness of the need for accessibility and the way in which employees can participate in the identification, removal and prevention of barriers, will help make MBS a more accessible ministry. MBS will develop tools such as an employee guide that will include a set of protocols that employees can follow to identify barriers and report them, address accessibility requirements when they are encountered, remove barriers and flag opportunities where barriers can be prevented.

The protocols will also help ministry employees learn about appropriate behaviour and the approaches to use in addressing accessibility issues.

MBS will also develop a process to help employees identify barriers as they are seen and encountered. This will help the ministry determine the nature of the barriers that people with disabilities continue to encounter and this information will also help MBS in its efforts to improve accessibility.

All of these initiatives – new protocols, procedures, analysis and tools – will support MBS as it works to create a "culture of accessibility" within the ministry.

Business Planning

Management Board Secretariat has a central role in co-ordinating business planning for the government. It provides the templates and direction for ministries as they develop their plans and outline their business initiatives for the upcoming year. MBS also develops its own ministry business plan each year, outlining its initiatives and priorities for year ahead.

To help ensure that accessibility is a key consideration when ministries prepare their business plans, MBS has included a requirement that ministries include accessibility considerations in their analysis of ministry business proposals and business cases. MBS will continue to include accessibility whenever it modifies the business planning process for the government.

As a ministry, MBS will include accessibility as a training topic when the ministry enters its own 2004-05 business planning cycle. This training will be offered to all divisional representatives involved with preparing material for the business plan, all resource specialists, and all analysts involved in reviewing material brought forward in the process.

Operational Planning

Management Board Secretariat, as a ministry, will incorporate barrier prevention and barrier removal considerations into the annual guidelines that it provides to its divisions for their operational plans. The operational planning templates will be improved so they include prompts that remind divisions about the ministry's Accessibility Plan. As well, MBS will make sure all employees involved in this internal planning function are aware of the requirement to include accessibility in their planning.
Management Board Secretariat will also review the Emergency Evacuation Procedures for the Queen's Park Complex and improve its evacuation procedures for staff and visitors who need evacuation assistance. Improvements will include individualized evacuation plans for employees who need assistance.

Raising Accessibility Awareness in MBS

MBS will organize an Accessibility Awareness event to promote accessibility in a visible way and help incorporate accessibility into the organizational culture.

Business Areas to be Reviewed

Acts and Regulations

The Legal Services Branch of Management Board Secretariat completed a preliminary assessment of the ministry's legislation. In the upcoming year it will conduct a pilot review the following legislation: The Archives Act; The Floral Emblem Act; and The Management Board Of Cabinet Act. Through this pilot process, MBS will develop a formal ministry process for the ongoing review of legislation. This review process will ensure appropriate and inclusive language and identify whether programs may directly, or indirectly, be creating barriers for people with disabilities.

Policies and Programs

Employment Accommodation for Persons with Disabilities – The OPS's Employment Accommodation for Persons with Disabilities Operating Policy has been in place since 1992, and the related Manager's Guide since

1998. MBS will review this policy, which applies to all government ministries, in the context of the *Ontarians With Disabilities Act, 2001*.

The employment accommodation operating policy is in place to ensure that all employees with disabilities are provided with accommodation in employment. Accommodation includes a range of supports including such things as workstation upgrades and technical aids, assistance from interpreters, lighting adjustments for people with limited vision, and floor treatments to help people who have limited vision. The policy ensures that accommodation in employment is in accordance with the Human Rights Code and the Ontario Public Service Managing Injury, Illness and Employment Program.

The review will assess potential changes to the policy including revised, practical guidance for managers, new performance measures and ways managers and employees can consult with ministry specialists on barrier-free access, accessibility and accommodation. MBS will carry out this evaluation with support and input from the Ministry of Citizenship and Immigration.

Employment Accommodation Fund – MBS will continue to fund initiatives and support the accommodation needs of people with disability.

Management Board Secretariat, as a ministry, is committed to ensuring its own policies meet the principles of accessibility. The ministry will also compile a prioritised list of policies for ongoing accessibility review.

Practices and Services

MBS provides orientation for new employees who join the ministry. In the upcoming year, MBS will include accessibility awareness and information in these sessions, which are held regularly throughout the year.

MBS will include information about the ODA in the orientation material that is posted on its intranet site.

Actions to be Taken

Barrier Identification and Prevention

The Ontario Realty Corporation together with MBS, will work on new, barrier-free guidelines now that the consultation and analysis that it began last year is complete. The new guidelines will reflect the needs and priorities that were highlighted through the consultation.

MBS will also conduct a survey of its staff to assess employees' understanding of accessibility issues. The survey will help MBS to determine how familiar employees are with the ODA, evaluate attitudes, staff comfort in addressing accessibility issues and their willingness to get involved in supporting accessibility initiatives.

MBS will also work with the Ministry of Citizenship and Immigration on electronic training for all employees about accessibility and barrier removal. Ensuring employees are well-informed builds awareness and encourages employees to work individually and co-operatively to reduce barriers and enhance accessibility in their work environments, in policy development and in hiring.

To build on work already carried out, MBS will continue to provide training to managers and supervisors on how to meet the accessibility needs of employees and the accessibility requirements of people who apply for positions as government employees. MBS will report regularly to ministry human resources directors on managers/supervisors taking the required ODA electronic learning.

MBS is also developing guidelines to help ministries determine whether goods and services they plan to purchase will be used by people with disabilities and how the goods and services may be used. When it is determined that accessible goods or services are needed, the appropriate accessibility requirements will be part of that procurement process.

Improved Accessibility in Communications

Management Board Secretariat will continue to ensure all of its new MBS Internet content is accessible and meets the standards set out across the provincial government for accessibility.
MBS will also continue to provide information to all employees across government through periodic articles in the monthly Topical newspaper. It will provide updates, information and resources to managers and MBS employees will get regular updates through the ministry intranet site as well as through direct links to the Accessibility Directorate website.

Improved Accessibility of Facilities

MBS will continue to respond to requests for accommodation adjustments in order to meet new accessibility requirements and to support people with disabilities who work at MBS.

Conclusion

The Ontario government will work continually for a province in which existing barriers are removed and no new ones are created – an Ontario where people with disabilities can enjoy full access to all Ontario offers.

MBS is committed to this vision. It will continue to work toward improving accessibility both within the ministry and across the Ontario Public Service.

This report outlines initiatives that MBS will embark upon this year, it sets the stage for ongoing improvement and it strives to ensure no new barriers are created.

Together, MBS employees and staff across the OPS will continue to make improvements and to remove the barriers that prevent full independence and opportunity for people with disabilities.

For More Information

Questions or comments about the ministry's accessibility plan are always welcome. Please phone :

General inquiry number : 416-326-1234

TTY number : 416-325-3408

1-800 number : 1-800-267-8097

E-mail : Accessibility_MBS@mbs.gov.on.ca

Ministry website address: www.mbs.gov.on.ca

Visit the Ministry ot Citizenship's Accessibility Ontario web portal at :
www.gov.on.ca/citizenship/accessibility. The site promotes accessibility and provides information and resources on how to make Ontario a barrier-free province.

Alternate formats of this document are available free upon request from :

Publications Ontario
880 Bay Street, Toronto, ON M7A 1N8. Tel : 416-326-5300
Out of town customers except Ottawa call : 1-800-668-9938
In Ottawa, call (613) 238-3630 or toll-free 1-800-268-8758
TTY Service 1-800-268-7095

Queens Printer for Ontario

ISSN 1708-3427 Accessibility Plan – Ontario. Management Board Secretariat

Ce document est disponible en français.

SECRÉTARIAT DU CONSEIL DE GESTION

2003-2004
Plan d'accessibilité

Ontario

Table des matières

Introduction.....Page 3

Rapport sur les réalisations.....Page 4

Engagements et stratégies en 2003-2004.....Page 9

Mesures à adopter pour éviter tout nouvel obstacle.....Page 9
Secteurs d'activité à étudier.....Page 10
Mesures à prendre.....Page 11

Renseignements.....Page 14

Introduction

En 2001, environ 1,5 million d'Ontariennes et d'Ontariens disaient avoir un handicap. On s'attend à ce que ce nombre augmente, compte tenu du vieillissement de la population.

En décembre 2001, la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario* (LPHO) a été adoptée. Cette loi vise à offrir davantage de possibilités aux personnes handicapées et à obtenir leur concours pour déterminer, éliminer et prévenir les obstacles qui les empêchent de participer pleinement à la vie de la province.

La LPHO exige entre autres que les ministères du gouvernement de l'Ontario, les municipalités, les hôpitaux, les conseils scolaires, les collèges et universités et les organisations de transport en commun élaborent tous les ans des plans d'accessibilité pour rendre leurs programmes, services et édifices plus accessibles aux personnes handicapées. Ces plans doivent être mis à la disposition du public.

Dans le Discours du Trône du 20 novembre 2003, le gouvernement de l'Ontario a réitéré son engagement de collaborer avec les personnes handicapées de la province afin d'élaborer une loi importante qui leur permettra de participer pleinement à l'édification d'un Ontario plus fort.

Le présent document est le premier plan d'accessibilité annuel du Secrétariat du Conseil de gestion. Il décrit les mesures que le ministère a prises jusqu'à maintenant pour améliorer l'accessibilité et ses engagements pour le reste de l'exercice 2003-2004.

Rapport sur les réalisations

Le Secrétariat du Conseil de gestion (SCG), organisme central du gouvernement de l'Ontario, offre un soutien au Conseil de gestion du gouvernement et alloue les ressources aux ministères, organismes, commissions et conseils gouvernementaux. Il est également un « employeur au sein de la fonction publique de l'Ontario ». Il est responsable à ce titre des activités de contrôle, des politiques de gestion des ressources humaines, de l'information et de la technologie de l'information, des biens immobiliers et des Archives publiques de l'Ontario. Le Secrétariat aide les ministères à gérer leurs activités et leurs ressources de façon efficace, de manière à ce que le gouvernement serve du mieux possible le public.

Le SCG s'efforce depuis longtemps de répondre aux besoins des personnes handicapées et d'éliminer les obstacles à l'accessibilité. La *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario* (LPHO), adoptée en décembre 2001, précise les responsabilités particulières à cet égard de la fonction publique de l'Ontario.

Le SCG offre soutien et conseils aux ministères quant aux mesures internes à prendre pour s'assurer que le gouvernement respecte les exigences législatives dans son fonctionnement quotidien. En sa qualité de ministère, le SCG continue aussi de prêcher par l'exemple, cherchant à améliorer la vie des personnes handicapées en prenant les mesures voulues au sein de ses propres services pour éliminer et prévenir les obstacles à l'accessibilité.

Voici des exemples de certaines des réalisations du SCG à cet égard :

Mise en œuvre

Le SCG a fourni des conseils et des outils aux divers ministères pour les aider à s'acquitter de leurs responsabilités aux termes de la nouvelle *Loi sur les personnes handicapées de l'Ontario*. Le SCG a aussi lui-même pris des mesures pour améliorer la situation des personnes handicapées.

La *Loi sur les personnes handicapées de l'Ontario* revêt de l'importance pour tous les employés du gouvernement de l'Ontario. Elle précise les exigences relatives à l'accessibilité notamment pour ce qui est des milieux de travail, des immeubles gouvernementaux, des marchés publics et d'Internet.

Le SCG contribue de façon sensible à veiller à ce que les employés soient bien renseignés sur la nouvelle loi ainsi que sur leurs obligations et droits aux termes de celle-ci à titre de membres de la fonction publique de l'Ontario.

À titre d'organisme gouvernemental, le SCG a travaillé étroitement avec le ministère des Affaires civiques pour fournir de l'information et des ressources aux cadres supérieurs du gouvernement de manière à ce que les ministères connaissent, et soient en mesure de respecter, leurs obligations en vertu de la nouvelle loi.

Le SCG a aussi transmis de l'information sur la LPHO aux employés par voie électronique ainsi que dans son bulletin mensuel destiné aux employés, *Topical*, dans le but de les sensibiliser davantage aux questions générales liées à l'accessibilité.

Formation des gestionnaires et des superviseurs

Le SCG a conçu un programme de formation sur Intranet destiné aux gestionnaires et aux superviseurs qui vise à les renseigner sur la façon de répondre aux besoins des employés en matière d'accessibilité ainsi qu'aux besoins des personnes handicapées qui postulent un emploi au sein de la fonction publique. Les nouveaux gestionnaires et superviseurs sont tenus de suivre cette formation dans les trois mois qui suivent leur entrée en fonction.

La formation dispensée offre un aperçu de la LPHO et des articles pertinents du *Code des droits de la personne* de l'Ontario; des explications sur les handicaps et les avantages que présente le fait de répondre aux besoins des personnes handicapées; un examen du rôle des gestionnaires et des superviseurs pour ce qui est de veiller à ce que les personnes handicapées disposent des outils et des ressources dont elles ont besoin; et des sources où obtenir conseils et renseignements supplémentaires.

En dispensant cette formation, le SCG a veillé à faire en sorte que les gestionnaires et les superviseurs sachent comment ils peuvent aider davantage les employés handicapés actuels et potentiels, et connaissent les outils mis à leur disposition. Cette formation aide à améliorer davantage l'accessibilité ainsi que la situation générale des personnes handicapées.

Au sein du ministère même, le SCG veille, par l'entremise de communications régulières provenant du directeur général de l'administration, à rappeler à ses propres gestionnaires et superviseurs l'obligation qui leur est faite de suivre la formation disponible en ligne. Les nouveaux gestionnaires sont tenus de suivre cette formation dans les trois mois suivant leur entrée en fonction au ministère en qualité de gestionnaire ou de superviseur.

Fonds d'adaptation des emplois (FDE)

Au gouvernement provincial, les adaptations s'entendent des dispositions particulières devant être prises par les ministères pour permettre aux employés de s'acquitter de leurs fonctions. Les adaptations comprennent des bureaux et des postes de travail, des salles de réunion et salles techniques ainsi que les simples couloirs. Elles comprennent aussi les appareils dont les employés peuvent avoir besoin comme des ordinateurs activés par la voix, des téléphones à mains libres et des tables accessibles aux fauteuils roulants.

Le SCG dispose d'un Fonds d'adaptation des emplois (FAE) qui a été constitué pour aider les employés handicapés. Le Fonds couvre les dépenses admissibles au titre des « adaptations » comme les documents en format de substitution comme le braille, les services d'interprètes, les modifications aux postes de travail et les aides techniques. Il couvre aussi les adaptations devant être apportées aux bureaux et aux salles de réunion. Le programme découle de la Politique opérationnelle d'adaptation des emplois pour les personnes handicapées qui vise à faire en sorte que tous les employés handicapés disposent des adaptations voulues dans leur emploi, conformément au *Code des droits de la personne* de l'Ontario et au Programme de gestion des cas de maladies et de blessures et d'adaptation des conditions de travail de la fonction publique de l'Ontario.

Le SCG a aussi amélioré ses pratiques pour faciliter l'accès des ministères au Fonds.

Sites Internet du gouvernement provincial

L'article 6 de la LPHO exige que les sites Internet provinciaux soient plus accessibles aux personnes handicapées sauf lorsque cela n'est pas techniquement possible. Le SCG a joué un rôle de premier plan en aidant les ministères à prendre les mesures voulues pour que leurs sites Internet soient accessibles aux personnes handicapées.

De nombreuses personnes utilisent maintenant Internet de façon quotidienne. De plus en plus de renseignements et de services gouvernementaux provinciaux sont désormais disponibles en ligne. Il importe que les personnes puissent avoir accès à leur gouvernement de façon électronique et il importe également que cet accès soit universel.

Pour qu'elles soient accessibles, les pages Web doivent être conçues en fonction des besoins de chacun. Ainsi, les concepteurs de pages Web doivent tenir compte du fait que certaines personnes souffrent d'achromatopsie. Les graphiques doivent aussi être codés de façon à ce que les ordinateurs des personnes atteintes d'une déficience visuelle qui utilisent un système de reconnaissance vocale puissent leur expliquer le contenu de l'image. Si les graphiques ne sont pas codés de la bonne façon, l'ordinateur dira simplement « graphique » sans pouvoir expliquer le contenu de l'image.

Bien que chaque ministère soit en dernier ressort responsable de son propre site Internet, le SCG a coordonné la planification de l'accessibilité à Internet pour tous les ministères gouvernementaux et a conçu une Trousse à outils et un Guide de mise en œuvre qui ont été distribués à tous les ministères. Le SCG a lancé une tribune de discussion en ligne dans le but de fournir aux webmestres un moyen d'échanger des renseignements et des meilleures pratiques. Le SCG a aussi fourni aide, conseils et soutien aux ministères pour la mise à jour de leur site ainsi que des ressources aux ministères ayant besoin d'aide pour convertir du matériel offert sur leur site.

Le SCG a offert plus de 20 didacticiels portant sur la façon de rendre un site Web accessible et permettant de s'en assurer, et a organisé huit ateliers et séances de formation sur les procédures à suivre afin de rendre un site Web accessible.

Les sites Internet du SCG sont maintenant plus accessibles aux personnes handicapées. Le SCG veillera aussi à assurer l'accessibilité de tout contenu futur de son site.

Installations et adaptations

Au nom du SCG, le gouvernement de l'Ontario et la Société immobilière de l'Ontario (SIO) s'emploient depuis plusieurs années déjà à aider les personnes handicapées. En 1990, la SIO a élaboré des *lignes directrices sur l'aménagement sans obstacle.* Ces lignes directrices précisent les exigences en matière d'accès facile aux locaux dont le gouvernement de l'Ontario est propriétaire ou locataire. Ces lignes directrices ont été élaborées pour aider les concepteurs de locaux et afin de servir de guide pour assurer un accès facile aux immeubles gouvernementaux.

La SIO met à jour ces lignes directrices afin de rendre les installations gouvernementales encore plus accessibles. Elle mène actuellement des consultations en vue d'établir de nouvelles lignes directrices qui s'appliqueront aux immeubles que le gouvernement achète, loue ou rénove considérablement.

Dans le cadre de cette démarche, la SIO a affiché un questionnaire sur son site Web et avec l'aide de spécialistes de l'architecture et de la recherche a consulté des intervenants internes et externes au sujet de l'accessibilité aux locaux gouvernementaux. La SIO a reçu des avis du grand public ainsi que de groupes tels l'Institut national canadien pour les aveugles, la Marche des dix sous de l'Ontario et la Société canadienne de l'ouïe de même que de constructeurs, d'architectes et de gestionnaires d'immeubles municipaux. La SIO a aussi consulté le ministère des Affaires municipales (MAM) sur l'état des modifications proposées au Code du bâtiment de l'Ontario en ce qui touche l'accès facile.

Le groupe des locaux du SCG assure la planification et la coordination de l'adaptation des locaux pour répondre aux exigences du ministère en matière d'exécution des programmes. Ce service doit notamment veiller à ce que toute adaptation visant à répondre aux besoins des personnes handicapées soit conforme aux exigences du Code du bâtiment, à la *Loi sur la fonction publique* et aux lignes directrices de la Société immobilière de l'Ontario.

Marchés publics

Le SCG joue un rôle clé dans l'élaboration des politiques et des lignes directrices du gouvernement que doivent suivre les ministères qui achètent des biens et des services pour leur compte ainsi que pour celui de leurs employés et du public. Le SCG est aussi chargé de préparer les demandes d'achat et de gérer les contrats à l'échelle du gouvernement.

Lorsque le gouvernement de l'Ontario a mis à jour ses politiques relatives aux marchés publics, il a tenu compte des exigences de la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario* dans l'élaboration des nouvelles lignes directrices s'y rapportant. La LPHO prévoit que lorsque le gouvernement décide d'acheter des biens et des services pour son compte ou pour celui de ses employés ou du public, il doit faire en sorte que ces biens et services soient accessibles aux personnes handicapées.

Activités du SCG relatives à l'accessibilité

Outre qu'il a mis en œuvre des activités générales, le Secrétariat du Conseil de gestion a aussi fait de grands progrès au sein du ministère lui-même pour améliorer l'accessibilité des personnes handicapées. Il a notamment mis à jour ses sites Internet et a apporté des améliorations à tous ses sites y compris au site Internet principal du gouvernement (gov.on.ca), au site du Programme de stages dans la fonction publique de l'Ontario, Emplois GO, et au site des Archives publiques de l'Ontario.

Le SCG a aussi pris des mesures pour que les principaux formulaires gouvernementaux soient disponibles en ligne dans des formats accessibles, ce qui évite au public de devoir téléphoner aux bureaux gouvernementaux ou de devoir s'y rendre en personne.

Le SCG a fourni des renseignements sur l'adaptation en matière d'emploi ainsi que sur le Fonds d'adaptation des emplois à ses propres fonctionnaires et superviseurs ainsi que la formation nécessaire relative à la LPHO. Des renseignements ainsi que des liens vers des sites portant sur la LPHO sont aussi facilement accessibles sur le site Intranet du ministère.

En vue d'établir le plan d'accessibilité du ministère, le SCG a constitué un Groupe de travail sur la planification de l'accessibilité comptant des membres provenant de divers secteurs au sein du ministère. Les membres de ce groupe de travail fournissent des renseignements ainsi que des conseils aux coordonnateurs de projets pour les aider à établir et à évaluer le plan d'accessibilité. Le groupe compte également un conseiller qui connaît bien la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario* et fournit des conseils sur le plan et les activités visant sa mise en œuvre. Le travail de ce groupe est aussi lié au processus de planification des activités du ministère.

Les Archives publiques de l'Ontario assurent l'accès à la précieuse histoire consignée de la province, au moyen de ses vastes collections qui comprennent des documents provenant des mass média, des photographies et des œuvres d'art. Les Archives publiques ont transféré une bonne part de leurs collections sous forme électronique de manière à les rendre plus accessibles à la population de toute la province et du monde entier.

Les Archives publiques offrent des services directement au public et le SCG a modernisé ses locaux pour qu'ils soient plus accessibles aux personnes handicapées. Les toilettes publiques sont maintenant accessibles aux personnes en fauteuil roulant et les éviers ont été abaissés à leur intention. Le poste de lecture des microfilms dans la salle de lecture principale est maintenant accessible aux personnes en fauteuil roulant et une rampe pour fauteuil roulant ainsi que des portes automatiques destinées aux personnes handicapées ont été installées à l'entrée principale.

Engagements et strategies en 2003-2004

Le Secrétariat du Conseil de gestion a réalisé d'importants progrès en tirant parti des nombreuses initiatives déjà en cours pour aider les personnes handicapées.

Le SCG est fermement résolu à améliorer de façon continue la situation des personnes handicapées. Il a établi un plan d'accessibilité pour l'année à venir sur lequel s'appuieront ses efforts en ce sens, et les initiatives décrites ci-dessous visent à réaliser le but qui consiste à fournir des services et des programmes qui améliorent l'accessibilité pour les personnes handicapées.

Mesures à adopter pour éviter tout nouvel obstacle

Planification de l'accessibilité au SCG

À l'appui de son engagement consistant à améliorer l'accessibilité tant au sein du Secrétariat du Conseil de gestion que dans l'ensemble du gouvernement, le Groupe de travail sur la planification de l'accessibilité du SCG se réunira régulièrement pour faire le point sur l'exécution des activités de mise en œuvre de la LPHO et pour échanger des idées sur la façon de prévenir et d'éliminer les obstacles de façon continue.

À titre de ministère, le SCG prendra des mesures pour améliorer l'accessibilité et prévenir la création d'obstacles. En mettant l'accent sur la sensibilisation à l'importance de l'accessibilité et sur la façon pour les employés de participer au repérage, à l'élimination et à la prévention des obstacles, le SCG se facilitera la tâche de devenir un ministère plus accessible. Le SCG se dotera d'outils comme un guide à l'intention des employés qui comportera un ensemble de protocoles que les employés pourront suivre pour repérer et signaler les obstacles à l'accessibilité, répondre aux exigences en matière d'accessibilité, éliminer les obstacles et faire ressortir les possibilités de prévention des obstacles.

Les protocoles aideront aussi les employés à se renseigner sur les comportements et les approches à adopter pour résoudre les problèmes liés à l'accessibilité.

Le SCG élaborera aussi un processus pour aider les employés à repérer les obstacles dès qu'ils apparaissent, ce qui aidera le ministère à établir la nature des obstacles auxquels les personnes handicapées continueront de faire face et à améliorer l'accessibilité.

Toutes ces initiatives – nouveaux protocoles, procédures, analyse et outils – aideront le SCG à créer une « culture de l'accessibilité » au sein du ministère.

Planification des activités

Le Secrétariat du Conseil de gestion joue un rôle clé dans la coordination de la planification des activités du gouvernement. Il établit des modèles et élabore des directives qui doivent guider les ministères dans l'élaboration de leurs propres plans et de leurs initiatives et priorités pour l'année à venir. Le SCG élabore également chaque année son propre plan d'activités, qui énonce les initiatives et priorités pour l'année suivante.

Pour veiller à ce que les ministères attachent l'importance voulue à l'accessibilité dans l'établissement de leurs plans d'activités, le SCG a exigé que les ministères incluent l'accessibilité comme facteur dans leur analyse des propositions ministérielles et leurs analyses de rentabilisation. Le SCG continuera de tenir compte de l'accessibilité lorsqu'il modifiera le processus de planification des activités gouvernementales.

En tant que ministère, le SCG ajoutera l'accessibilité à la liste des sujets de formation pour le cycle de planification de ses propres activités de 2004-2005. Cette formation sera offerte à tous les représentants des divisions participant à la préparation de documents relatifs au plan d'activités, à tous les spécialistes des ressources et à tous les analystes chargés d'examiner les documents préparés dans le cadre du processus.

Planification opérationnelle

À titre de ministère, le Secrétariat du Conseil de gestion, dans les lignes directrices annuelles qu'il élabore pour guider ses divisions dans l'établissement de leurs plans opérationnels, prévoira des exigences en matière de prévention et d'élimination des obstacles à l'accessibilité. Les modèles de planification opérationnelle seront améliorés pour qu'ils rappellent aux divisions le contenu du plan d'accessibilité du ministère. Le SCG s'assurera en outre que tous les employés participant à la fonction de planification interne sont informés de l'exigence de tenir compte de l'accessibilité dans leur planification.

Le Secrétariat du Conseil de gestion passera aussi en revue les procédures d'évacuation d'urgence pour le complexe de Queen's Park dans le but de les améliorer, dans l'intérêt des employés et des visiteurs qui ont besoin d'aide en cas d'évacuation d'urgence. Il s'agira notamment d'établir des plans d'évacuation personnalisés pour les employés ayant besoin d'aide.

Accroissement de la sensibilisation à l'accessibilité au SCG

Le SCG organisera une activité de sensibilisation à l'accessibilité pour promouvoir l'accessibilité de façon bien visible et pour intégrer ce principe à la culture organisationnelle.

Secteurs d'activité à étudier

Lois et règlements

La Direction des services juridiques du Secrétariat du Conseil de gestion a terminé l'examen préliminaire des lois se rapportant au ministère. Au cours de la prochaine année, il entreprendra un examen pilote des lois suivantes : *Loi sur les Archives publiques*, *Loi sur l'emblème floral* et *Loi sur le Conseil de gestion du gouvernement*. Grâce à ce projet pilote, le SCG établira une procédure officielle pour l'examen continu des lois qui visera à s'assurer que les lois sont rédigées dans un langage approprié et inclusif et à établir si les programmes législatifs créent directement ou indirectement des obstacles pour les personnes handicapées.

Politiques et programmes

Adaptation des emplois pour les personnes handicapées – La Politique opérationnelle d'adaptation des emplois pour les personnes handicapées du SCG est en œuvre depuis 1992 et le guide à l'intention des gestionnaires connexe, depuis 1998. Le SCG examinera cette politique qui s'applique à tous les ministères dans le contexte de la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario*.

La politique opérationnelle d'adaptation des emplois pour les personnes handicapées vise à faire en sorte que tous les employés handicapés se voient offrir des adaptations en milieu de travail. Les adaptations comprennent une vaste gamme de mesures de soutien comme la modification des postes de travail et des aides techniques, l'aide d'interprètes ainsi que la modification de l'éclairage et l'installation de revêtements de planchers spéciaux à l'intention des personnes ayant une mauvaise vue. La politique vise à s'assurer que les adaptations offertes en milieu de travail sont conformes à ce que prévoit le *Code des droits de la personne* de l'Ontario et le Programme de gestion des cas de maladies et de blessures et d'adaptation des conditions de travail de la fonction publique de l'Ontario.

L'examen est destiné à évaluer les modifications éventuelles devant être apportées à la politique, y compris la révision du guide pratique à l'intention des gestionnaires, l'établissement de nouvelles normes de rendement et la mise sur pied de nouveaux moyens permettant aux gestionnaires et aux employés de consulter les spécialistes du ministère en matière d'accès facile, d'accessibilité et d'adaptation. Le SCG mènera cet examen avec le soutien et le concours du ministère des Affaires civiques et de l'Immigration.

Fonds d'adaptation des emplois – Le SCG continuera à financer des initiatives et des adaptations visant à répondre aux besoins des personnes handicapées.

Le Secrétariat du Conseil de gestion, à titre de ministère, est résolu à veiller à ce que ses propres politiques respectent le principe de l'accessibilité. Le ministère établira aussi une liste de politiques prioritaires devant faire l'objet d'un examen continu dans le contexte de l'accessibilité.

Pratiques et services

Le SCG offre des séances d'orientation aux nouveaux employés qui se joignent au ministère. Au cours de la prochaine année, le SCG traitera de l'accessibilité dans le cadre de ces séances qui ont lieu régulièrement tout au long de l'année.

Le SCG inclura de l'information sur la LPHO dans le matériel d'orientation affiché sur son site Intranet.

Mesures à prendre

Repérage et prévention des obstacles

La Société immobilière de l'Ontario, de concert avec le SCG, œuvrera à élaborer des lignes directrices sur l'accès facile maintenant que les consultations et que l'analyse entreprises l'an dernier sont terminées. Les

nouvelles lignes directrices tiendront compte des besoins et des priorités qui ont été mis en lumière lors des consultations.

Le SCG mènera un sondage auprès de ses employés pour évaluer leur compréhension des questions liées à l'accessibilité. Ce sondage aidera le SCG à établir dans quelle mesure ses employés connaissent la LPHO ainsi qu'à évaluer leurs attitudes à l'égard de l'accessibilité, la facilité avec laquelle ils abordent ce sujet ainsi que la mesure dans laquelle ils sont disposés à participer à des initiatives à l'appui de ce principe.

Le SCG collaborera aussi avec le ministère des Affaires civiques et de l'Immigration à dispenser une formation électronique aux employés portant sur l'accessibilité et l'élimination des obstacles. Le fait de veiller à ce que ses employés sont bien informés sur ces questions favorise leur sensibilisation à celles-ci et les encourage à travailler individuellement et collectivement à éliminer les obstacles à l'accessibilité et à tenir compte de ce principe en milieu de travail, pour l'élaboration des politiques et pour le recrutement.

Compte tenu des travaux déjà entrepris, le SCG continuera de fournir une formation aux gestionnaires et aux superviseurs sur la façon de répondre aux besoins des employés en matière d'accessibilité ainsi qu'aux besoins à cet égard des personnes qui postulent un poste au sein de la fonction publique. Le SCG fera rapport régulièrement aux directeurs des ressources humaines sur la formation électronique sur la LPHO dispensée aux gestionnaires et aux superviseurs.

Le SCG élabore aussi des lignes directrices visant à aider les ministères à établir si les biens et les services qu'ils comptent acheter serviront à des personnes handicapées, et à quelle fin. Lorsque le besoin pour des biens et des services accessibles aura été établi, des critères relatifs à l'accessibilité seront intégrés au processus d'achat.

Amélioration de l'accessibilité en matière de communications

Le Secrétariat du Conseil de gestion continuera à veiller à ce que tout ajout à son site Internet soit intégralement accessible et réponde aux critères établis pour l'ensemble du gouvernement provincial en ce qui touche l'accessibilité. Le SCG continuera de transmettre de l'information à tous ses employés par l'entremise de la publication régulière d'articles dans son bulletin mensuel, *Topical*. Il fournira des mises à jour, de l'information et des ressources à ses gestionnaires, et ses employés recevront des mises à jour régulières par l'entremise du site Intranet du ministère ainsi que de liens directs avec le site Web de la Direction générale de l'accessibilité.

Amélioration de l'accessibilité des locaux

Le SCG continuera de répondre aux demandes d'adaptation des locaux afin de satisfaire aux nouvelles exigences en matière d'accessibilité et de soutenir les personnes handicapées qui sont à son service.

Conclusion

Le gouvernement de l'Ontario œuvrera sans relâche à créer une province où les obstacles actuels à l'accessibilité seront éliminés et où aucun autre obstacle ne sera érigé – une province où les personnes handicapées jouiront d'un plein accès à tout ce qu'elle offre.

Le SCG souscrit pleinement à cette vision. Il continuera à améliorer l'accessibilité tant au sein du ministère que dans l'ensemble de la fonction publique de l'Ontario.

Le présent rapport met en lumière les initiatives que le SCG compte mettre en œuvre cette année, jette les jalons menant vers une amélioration continue de l'accessibilité et vise à empêcher qu'aucun autre obstacle à cet égard ne soit créé.

Ensemble, les employés du SCG et tout le personnel de la fonction publique de l'Ontario continueront d'améliorer l'accessibilité et d'éliminer les obstacles qui portent atteinte à l'autonomie et aux perspectives des personnes handicapées.

Renseignements

Les questions et les commentaires sur le plan d'accessibilité du ministère sont toujours les bienvenus.

Renseignements généraux : 416 326-1234

Numéro ATS : 416 325-3408

Sans frais : 1 800 267-8097

Courriel : Accessibility_MBS@mbs.gov.on.ca

Site Web du ministère : www.mbs.gov.on.ca

Visitez le site Web d'Accessibilité Ontario, ministère des Affaires civiques, à : http://www.gov.on.ca/citizenship/accessibility. Le site promeut l'accessibilité et offre des renseignements et des ressources expliquant comment faire de l'Ontario une province accessible.

Le présent document est disponible gratuitement sur support de substitution à :

Publications Ontario
800, rue Bay, Toronto (Ontario) M7A 1N8
Téléphone : 416 326-5300
Clients d'autres régions, sauf Ottawa, composer sans frais le 1 800 668-9938
À Ottawa, composer le (613) 238-3630 ou, sans frais, le 1 800 268-8758
Service ATS : 1 800 268-7095

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario

ISSN 1708-3443 Plan d'accessibilité - Ontario. Secrétariat du Conseil de gestion

This document is available in English.